

Crédits de pension pour l'éducation des enfants et partage volontaire de pension en Autriche (Kindererziehungszeiten / Pensionssplitting)

Gender Equality · Good practice · Autriche

Score de qualité : 74/100

Niveau de preuve : Observational / pre–post

Résumé

Depuis 1992, l'Autriche crédite jusqu'à 4 ans par enfant (5 ans en cas de naissances multiples) dans les droits à pension du parent qui l'élève, en plus du partage volontaire de pension depuis 2005. Les syndicats estiment une hausse de 8 % de la pension des femmes, mais l'écart de pension entre les sexes en Autriche n'est passé que d'environ 45 % (1994) à 39,7 % (2025).

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-05

[Federal Ministry of Social Affairs, Health, Care and Consumer Protection \(Sozialministerium\)](#) — consulté le 2026-07-05

[Sozialministerium — official scheme description](#) — consulté le 2026-07-05

[ÖGB — gender pension gap history & figures](#) — consulté le 2026-07-05

[OECD — Gender pension gap, Pensions at a Glance 2025](#) — consulté le 2026-07-05

Citer — Evidoria. *Crédits de pension pour l'éducation des enfants et partage volontaire de pension en Autriche (Kindererziehungszeiten / Pensionssplitting)*. ID persistant : c8ac5578-10e8-4b9e-b703-ed68f917bace.